**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 13 (1925)

**Heft:** 211

**Artikel:** Femmes électrices, comment voteriez-vous dimanche ? : l'initiative Rothenberger

**Autor:** Leuch-Reineck, A.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-258565

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# De-ci, De-là...

***Pour la Paix.***

A l'occasion de la réunion à Genève, dès le début de mai, de la Conférence convoquée par la S. d. N. pour le contrôle international des armes, matériel, et munitions de guerre, la Ligue internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté a organisé, le 8 mai, une séance fort bien réussie, au cours de laquelle on a entendu de chaleureuses allocutions de Mmes Sahlbom (Suède), Ethel Williams (Grande-Bretagne), Alice Descœudres (Suisse), et surtout de deux pacifistes bien connues, Marcelle Capy (France), dont le discours éloquent a produit grande impression, et Frieda Perlen (Allemagne), la première s'adressant surtout à la jeunesse, et la seconde aux mères de famille.

***Les femmes et le notariat.***

Nos lectrices ont-elles relevé dans la presse quotidienne la décision du Conseil d'Etat bâlois touchant l'accession des femmes au notariat, accession à laquelle ne s'oppose, affirme le gouvernement de ce canton, aucune disposition légale? C'est un fait à relever, car cette carrière peut constituer un aboutissement aux études juridiques, aboutissement convenant fort bien aux qualités de minutie et de conscience de l'esprit féminin.

Malheureusement, il n'en est pas de même dans tous les cantons. A Genève, par exemple, la loi prévoit que pour exercer le notariat, il faut jouir de ses droits civiques: encore une barrière mise par l'infériorité politique des femmes à leur situation économique.

***Chez les suffragistes françaises.***

L'Union Française pour le Suffrage des Femmes annonce pour le 31 mai et le 1er juin, à Grenoble, son Congrès annuel, dont le programme semble particulièrement intéressant en ces temps de lutte à mener de très près pour faire accepter par le Sénat le vote de la Chambre. Nous y relevons notamment, en plus de la partie administrative et de l'hommage à la mémoire de Mme de Witt-Schlumberger, qui sera rendu de façon tout particulièrement fervente, des rapports sur les sujets suivants: *les lois d'intérêt féminin à faire aboutir; quelle aide les femmes peuvent-elles apporter dans les services administratifs concernant les enfants assistés; l'entrée des femmes dans les partie politiques*, etc., etc. Une excursion en commun en auto-car à la Grande Chartreuse est également prévue.

***Les femmes au secours des femmes.***

Sous ce titre, le *Bulletin* mensuel du C. I. F. apporte une émouvante nouvelle de solidarité féminine internationale. Nos lecteurs connaissent par les articles que nous avons fréquemment consacrés à ce sujet, l'œuvre admirable qu'accomplit, sous les auspices de la S. d. N., Mlle Karen Jeppe auprès des femmes arméniennes échappées des harems turcs, qu'elle recueille dans l'asile d'Alep, et ils se souviennent également que, à chaque Assemblée plénière de la S. d. N., il est nécessaire de batailler pour que soit maintenu, et pas diminué, le crédit accordé par la S. d. N. à Mlle Jeppe.

Or, Miss Jessie Webb, qui fut déléguée de l'Australie à la IVe Assemblée plénière, ainsi mise au courant des difficultés financières que rencontre cette œuvre utile entre toutes, sut susciter, une fois rentrée dans son pays, un grand élan enthousiaste pour l'asile de Mlle Jeppe, si bien qu'une somme importante a été recueillie, que la Section sociale de la S. d. N. a fait parvenir à destination. Et voilà comment, grâce à la S. d. N. et aux organisations féministes internationales, des femmes australiennes permettent à une femme danoise de continuer son œuvre de secours parmi des Arméniennes!

# Femmes électrices,

## comment voteriez-vous dimanche?...

### L'initiative Rothenberger

**Les milieux politiques sont en émoi à propos de la votation fédérale du 24 mai. Mais nous constatons avec regret qu'une question qui devrait se résoudre par le raisonnement et par le cœur est défigurée par les calomnies des partis politiques et par des explications tendancieuses qui ne correspondent pas aux faits.**

**Tâchons donc de juger objectivement la question, d'en balancer le pour et le contre. Nous avons certainement toutes à cœur d'introduire au plus vite cette branche des assurances sociales, qui enlèvera à bien des vieillards la crainte de vivre encore plus longtemps à la charge de leur famille ou de leur commune, et la terreur de sentir, outre le déclin de leurs forces et les maux de la vieillesse, la menace de la faim et des privations. Une personne très compétente nous disait dernièrement: « Si les femmes votaient, il y longtemps que nous aurions introduit l'assurance-vieillesse » et elle ajouta après un moment de réflexion : « on pourrait leur accorder le suffrage pour cette occasion et le leur retirer ensuite!... »**

**La votation du 24 mai portera sur l'initiative rédigée de la façon suivante, par M. Rothenberger, ancien conseiller national:**

« La Constitution fédérale est complétée par l'article 34 *ter* suivant:

---

que, notre rêve humanitaire et notre rêve scientifique... » Un an après, une cérémonie toute simple, en famille, unissait les époux Curie.

Puis ce furent onze années de vie conjugale, de rude besogne et de solide affection.

Pour compléter leurs maigres ressources, Mme Curie prépara de son côté les jeunes filles à l'agrégation scientifique; elle obtint plus tard un enseignement officiel à l'Ecole normale de Sèvres. Elle s'astreignait humblement à la besogne ménagère et sans fausse honte: « Notre première installation, extrêmement modeste, consistait en un petit logement de trois pièces, situé rue de la Glacière, pas loin de l'Ecole de physique; son mérite principal était d'avoir vue sur un vaste jardin. L'ameublement, très sommaire, se composait d'objets ayant appartenu à nos parents. Nos ressources ne nous permettaient pas de nous faire servir. Je devais donc assurer presque entièrement les soins du ménage, ce dont j'avais pris l'habitude pendant ma vie d'étudiante. » Tous deux poursuivaient alors des recherches scientifiques différentes. « Cependant, dit-elle, nous vivions très unis, nous intéressant en commun à toutes choses: travail théorique, expériences de laboratoire, préparations de cours ou d'examens. » La naissance de leur première fillette obligea Mme Curie à donner plus de temps encore à la vie d'intérieur. Cette très modeste princesse de science fut aussi bonne mère que son mari fut un père affectionné, un fils reconnaissant et affectueux, une nature délicate. La vie de l'âme rayonnait au foyer de ces savants avec une intensité aussi grande que celle de leur labeur au travail.

Un phénomène nouveau, signalé par Becquerel, puis Rœntgen, amena Mme Curie à étudier, en vue du doctorat, ce qu'elle dénomma très heureusement la *radioactivité*. L'imprévu des expériences de sa femme captiva Curie au point qu'il abandonna ses propres études sur les cristaux pour collaborer aux recherches chimiques sur l'uranium, le thorium et autres composés, dont le minerai, la pechblende, les amena à trouver, lui le radium, et elle, les sels de radium purs; bientôt une trentaine de radio-éléments divers furent définis par eux et quelques jeunes émules. Ce joli croquis des expériences vaut d'être cité: « Nous étions à cette époque entièrement absorbés par le nouveau domaine qui s'ouvrait devant nous, grâce à une découverte aussi inespérée. Malgré les difficultés de nos conditions de travail, nous nous sentions très heureux. Nos journées s'écoulaient au laboratoire, et il nous arrivait d'y déjeuner fort simplement, en étudiants. Dans notre hangar si pauvre régnait une grande tranquillité; parfois, en surveillant quelque opération, nous nous y promenions de long en large, causant du travail présent et futur; quand nous avions froid, une tasse de thé chaud prise auprès du poêle nous réconfortait. Nous vivions dans une préoccupation unique, comme dans un rêve. Il nous arrivait de revenir le soir, après dîner, pour jeter un coup d'œil sur notre domaine. Nos précieux produits, pour lesquels nous n'avions pas d'abri, étaient disposés sur les tables et sur des

La Confédération introduira, par voie législative, l'assurance en cas d'invalidité, l'assurance en cas de vieillesse et l'assurance des survivants.

Elle peut déclarer ces assurances obligatoires en général ou pour certaines catégories déterminées de citoyens.

Ces assurances seront appliquées avec le concours des cantons, auquel peut s'ajouter celui des caisses d'assurance publiques et privées.

En vue de l'accomplissement de cette tâche, la Confédération crée un fonds. Il sera attribué à ce fonds, comme premier versement, un montant de deux cent cinquante millions de francs, qui sera prélevé sur le produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre dès que le présent article constitutionnel aura été adopté. »

Si l'adoption de cette initiative était l'unique moyen d'introduire l'assurance-vieillesse à brève échéance, notre décision serait vite prise; nous voterions : *oui*. Mais un contre-projet élaboré par le Conseil Fédéral a été adopté et complété par le Conseil National, et il n'y a guère de doute aujourd'hui que le Conseil des Etats ne s'y rallie. Cet autre projet n'instituerait pour le moment que l'assurance-vieillesse et survivants, pour ne pas trop charger le bateau, tout en donnant la possibilité de la compléter en temps voulu par l'assurance-invalidité. Les frais en seraient couverts par l'impôt sur le tabac en y ajoutant les revenus de l'impôt-monopole prévu sur les boissons distillées.

En présence de ce contre-projet il faut nous demander si l'initiative Rothenberger présente des avantages qui nous poussent à la lui préférer.

L'idée de faire participer les vieillards indigents aux richesses accumulées par suite de la guerre paraît très tentante à première vue, comme le dit si bien Mme Gourd dans son exposé sur l'assurance-vieillesse : « Il y aurait eu, semble-t-il, quelque justice à voir servir à la vieillesse et à l'invalidité de la classe qui travaille cet argent gagné par des accapareurs, dont le luxe a accentué les différences de situation et créé le mécontentement. » [1]

Mais entre temps le rendement de cet impôt a été utilisé pour couvrir une partie des dettes de mobilisation, conformément à sa destination primitive. Si la votation du 24 mai avait eu lieu dans le délai légal, l'argent aurait encore été disponible.

[1] *Mouvement Féministe*, no 174.

Le fait que le Conseil Fédéral a jugé bon d'attendre cinq ans nécessiterait aujourd'hui un emprunt de 250 millions pour reconstituer ce fonds. De toute façon cette somme grèverait le compte de mobilisation et devrait être couverte au moyen de l'impôt de guerre. Au lieu de boucler sa dette de mobilisation en 1936, la Confédération serait obligée de la percevoir jusqu'en 1940 ou 1944. La question se résout donc à celle-ci : Le peuple souverain veut-il faire le sacrifice d'une ou deux périodes supplémentaires d'impôt de guerre pour pouvoir affecter 250 millions à l'assurance sociale ? D'aucuns disent qu'il serait peu loyal de se servir de cet impôt pour un but différent de sa destination première. Mais il est évident qu'un Souverain est libre de changer d'avis et que c'est son bon droit de couvrir une partie des frais de l'assurance sociale par cet impôt direct. Si toutefois l'initiative était acceptée à une faible majorité, le grand nombre des mécontents aura peut-être beaucoup de peine à accepter cette décision, et des complications politiques sérieuses entre fédéralistes et centralistes, entre défenseurs de l'impôt direct ou indirect, peuvent en être la conséquence.

En ce qui concerne l'assurance elle-même, il est évident que les 250 millions ne pourraient être qu'un fonds de roulement rendant un intérêt de 12,5 millions par an et ne suffiraient pas à couvrir les dépenses, d'autant moins que l'initiative Rothenberger en introduisant simultanément les trois branches de l'assurance est beaucoup plus onéreuse que le projet du Conseil National. Et on peut se demander sérieusement s'il sera possible de trouver avant trop longtemps de quoi alimenter l'assurance d'une façon suivie, après avoir créé de fortes catégories de mécontents par la prolongation de l'impôt fédéral direct. Les dépenses prévues par le projet du Conseil National d'autre part, qui permet de restreindre l'assurance à la vieillesse et aux survivants pour commencer, pourraient être couvertes au moyen des impôts sur le tabac et sur l'alcool — pour autant qu'il s'agit de la contribution fédérale — et a dès lors infiniment plus de chances d'être réalisé rapidement. Ce projet laisse la possibilité de l'extension à l'assurance-invalidité aussitôt que le Souverain voudra lui fournir encore d'autres sources de revenus. Si nous penchons donc pour repousser l'initiative

---

planches; de tous côtés on apercevait leurs silhouettes faiblement lumineuses, et ces lueurs, qui semblaient suspendues dans l'obscurité, étaient une cause toujours nouvelle d'émotion et de ravissement... »

Et ceci se passait en 1904: vous avez cru un instant être transportés dans l'officine d'alchimistes du moyen-âge et, en fait, les époux savants venaient de découvrir mieux que la pierre philosophale, en l'espèce de ce merveilleux corps lumineux, de valeur supérieure à l'or, et si précieux à l'humanité pas ses innombrables applications à l'industrie, à la médecine, à la chirurgie, sans parler de la science spéculative, renouvelant la chimie, la physique, bouleversant la philosophie même. Ce sont précisément les rayons cathodiques et les rayons Bêta du radium découverts par Mme Curie qui fournirent des vitesses suffisantes (150.000 et 290.000 km. à la seconde!) permettant la vérification des théories d'Einstein! Mme Curie dut en avoir autant de joie que de la résurrection de la Pologne!

Nous ne pouvons énumérer ici les découvertes passionnantes des époux Curie, non plus que les difficultés inhérentes à pareil labeur. Mais il faut souligner le parfait désintéressement de ces humbles savants, sans ressources, qui ne gardèrent point le secret de leur grande découverte, ne prirent aucun brevet, ne cherchèrent nullement à faire profit de l'industrialisation de leurs travaux, abandonnant à d'autres l'utilisation pratique, alors qu'un monopole les eût enrichis: on sait que le radium atteignit vite le cours formidable de fr. 750.000 le gramme (voir même de fr. 1.250.000 en 1921! [1]). Gênés de leur mondiale célébrité, les Curie ne vivaient que pour la science désintéressée; leurs hautes spéculations entrevoyaient la transformation des principes admis en chimie, en physique, en philosophie — ce que les travaux d'autres savants ont accompli, confirmant ainsi leurs hypothèses les plus hardies, leur envol prodigieux dans un univers merveilleux.

La naissance de leur deuxième petite fille ne leur fut pas une joie moindre que la découverte du radium. Et l'aînée, en grandissant, prenait une place très grande aussi dans la vie de ses parents. Elle commençait (7 ans!) à devenir une petite compagne pour son père, qui s'intéressait beaucoup à son éducation et se promenait volontiers avec elle à ses moments de liberté. Il entretenait avec elle des conversations graves, répondait à toutes ses questions et jouissait du développement progressif de son jeune esprit.

*(A suivre.)* MARG. EVARD.

[1] En 1923, il valait 11 millions de couronnes tchécoslovaques le gramme; en 1924 (octobre), le cours est tombé à 3 millions de couronnes, la Tchécoslovaquie n'étant pas seule à posséder le radium; il y en a des gisements en Amérique, en Afrique, etc. En francs suisses, cela ferait (dernier cours) fr. 500.000.

Rothenberger c'est en nous inspirant de l'adage : *qui trop embrasse mal étreint.*[1]

Mais bien que repoussée, l'initiative Rothenberger aura grandement servi la cause de l'assurance-vieillesse. Car il est hors de doute que la crainte de la voir accepter a augmenté le zèle des hautes autorités fédérales pour l'œuvre de l'assurance.

A. Leuch-Reineck.

## Cours de Vacances suffragiste de 1925
### (13-18 juillet)

Le programme de ce Cours, attendu avec impatience par tant de fidèles de ces réunions intercantonales, vient de sortir de presse, et nous engageons toutes celles qu'il intéresse à le demander au plus vite aux organisatrices : Mlle Lucy Dutoit (Tourelles-Mousquines, Lausanne) pour la Suisse romande, et Mlle Wyttenbach (Schwarztorstrasse, Berne) pour la Suisse allemande.

Le lieu choisi cette année attirera certainement un bon nombre de participantes : mises en goût par les séjours de montagne de ces années passées, les organisatrices ont jeté leur dévolu pour cet été sur les prairies fleuries et les *bisses* caractéristiques des Mayens de Sion. Choix excellent : proximité d'une grande ligne de chemin de fer, paysage varié, forêts, accès facile, cure d'altitude, centre d'excursions, lieu bien connu et aimé de tout un public romand qui y retourne chaque année, prise de contact avec les familles sédunoises qui y séjournent, — on ne pouvait guère demander mieux. Comme les années précédentes, la grande famille des participantes au Cours sera hébergée dans le même hôtel, et c'est le grand chalet bien connu de la *Rosa Blanche* qui deviendra ainsi le quartier général des suffragistes en vacances.

Le programme, riche sans être chargé, comprend, en outre des traditionnels exercices pratiques de discussion, présidence, etc., dirigés en français par Mlle Gourd et en allemand par Mlle Grutter, une série de six conférences sur des sujets divers : le lundi 13 juillet, M. Maxime Reymond, rédacteur de la *Feuille d'Avis de Lausanne*, parlera, avec la compétence qu'on lui connaît, des *Partis politiques en Suisse*, caractérisant leur programme et relatant leur évolution. Le mardi, Mlle Grutter, dont les études historiques sont chaque année très appréciées des élèves du cours, parlera en allemand, — et ceci aussi bien pour les participantes venues d'outre Sarine que pour les Romandes qui désirent perfectionner leur connaissance de notre autre langue nationale — des *Pionnières du féminisme au temps de George Sand.* Pour le mercredi, Mme Vuilliomenet-Challandes, qu'il n'est pas davantage besoin de présenter aux lecteurs de ce journal qu'aux féministes suisses, a bien voulu reprendre et creuser la biographie de Margaret Macdonald, qui a été si goûtée lors de sa parution dans nos colonnes ; et le jeudi, le Dr. Cérésole (Lausanne) entretiendra ses auditrices du problème, toujours actuel de *l'alcoolisme et l'éducation.* Le vendredi a été réservé à M. Jean de La Harpe, professeur à Vevey, un enthousiaste de la Société des Nations, pour une conférence sur *l'opinion publique et la paix*, et Mme Gillabert-Randin, clotûrera le samedi cette belle série de conférences par un exposé sur un sujet qu'elle connaît mieux que toute autre en Suisse : *Les femmes dans l'agriculture.*

Comme chaque année, des conférences publiques sur le suffrage féminin seront organisées aux Mayens ou dans les environs ; comme chaque année, un thé suffragiste un soir à l'hôtel, des promenades en commun, des pique-niques sur l'herbe, sont prévus au programme. Et comme chaque année encore, gaîté, cordialité, simplicité, compréhension mutuelle, efforts de toutes pour le bien commun sont à l'ordre du jour. Lectrices, que vous soyez d'anciennes participantes ou des novices dans nos groupements féminins, réservez dès maintenant cette semaine de juillet au Cours de vacances : l'expérience de celles qui vous ont précédées vous est un gage que vous ne vous en repentirez pas.

J. Gueybaud.

[1] Nous rappelons que les articles signés qui paraissent dans nos colonnes n'engagent que leurs auteurs, et nullement la rédaction de notre journal. *(Réd.)*

## Journées Educatives

Les « Journées éducatives » de Lausanne ont remporté cette année le même succès que précédemment. Toutes les conférences étaient groupées autour du sujet général : *l'éducation après l'école.* Des relations se sont nouées entre les participants de ces journées, et elles tendent à devenir la réunion de l'élite des personnes que l'avenir de la jeunesse préoccupe. Les entretiens particuliers, les correspondances échangées établissent des rapports utiles et féconds entre ceux que ce même sujet intéresse.

Voici les principaux sujets traités pendant ces quatre journées :

1o *La transformation de l'éducation post-scolaire.*
2o *L'éducation professionnelle de l'enfant.*
3o *Les différents devoirs de la jeune fille.*
4o *Les loisirs.*
5o *Les aspirations de la jeunesse d'aujourd'hui et l'amélioration de la race.*

Les conférences du matin et de l'après-midi ont eu lieu dans la salle du Grand Conseil, et le soir on se retrouvait à la Maison du Peuple pour des conférences gratuites et publiques. Plus de 200 auditeurs et auditrices ont suivi très régulièrement ces conférences ; mères de famille, instituteurs et institutrices, pasteurs, etc., la plupart du canton de Vaud, mais chaque canton a fourni son contingent. L'attention a été très soutenue jusqu'au dernier jour, mais les discussions ont laissé quelque peu à désirer, faute de temps.

Chaque sujet était traité par plusieurs orateurs se plaçant à un point de vue différent, ainsi l'apprentissage a été traité :

*a*) au point de vue théorique : choix du métier, orientation professionnelle, aptitudes, par M. P. Bovet, directeur de l'Institut J.-J. Rousseau ;

*b*) au point de vue de la protection des apprentis, par M. Porchet, conseiller d'Etat.

M. J. Savary, directeur de l'Ecole Normale, a parlé des cours complémentaires et de l'éducation indispensable que doivent recevoir les apprentis. A côté de l'apprentissage des jeunes gens, il a été question de l'enseignement post-scolaire des jeunes filles au point de vue ménager et professionnel. M. Ernest Savary, chef du Département de l'Enseignement primaire, a insisté sur l'importance et la nécessité de créer des classes ménagères post-scolaires de 15 à 16 ans, comprenant trois parties : 1o cours pratiques, 2o cours théoriques, 3o cours de culture générale (instruction civique et morale, français, comptabilité, chant).

Mme Pieczynska et Mlle Serment ont émis les vœux de voir réunir à la préparation ménagère une préparation maternelle, initiant la jeune fille à ses devoirs futurs de mère. Enfin, Mlle Bieneman,

**Appel au public charitable**

**La misère est grande**

*Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!*

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la **Maison du Vieux de Lausanne.**

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garderobes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

**LA MAISON DU VIEUX**

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.06
*44, rue Martheray, 44* *Chèques postaux II*, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discrétion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant
Fermée le samedi après-midi. **Pensez avant tout aux pauvres du pays !!**